



RAPPORT ANNUEL 2024

ÉCONOMIE CIRCULAIRE / GEMAPI /
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE /
POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE /
MOBILITÉS / POLITIQUE DE LA VILLE

UNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

QUI ŒUVRE POUR L'ATTRACTIVITÉ,

L'AMÉNAGEMENT,

ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE SON TERRITOIRE.



Le pôle, placé sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe, regroupe les missions, directions et services en charge des politiques publiques destinées à aider au développement de l'attractivité du territoire, à son aménagement, à la protection de son environnement et au cadre de vie. Il se voit renforcé en 2024 avec l'arrivée d'une assistante de direction, d'une chargée de mission environnement / EIT et le renouvellement de deux ambassadeurs du tri, pour un effectif total de 14 agents pour ce pôle.

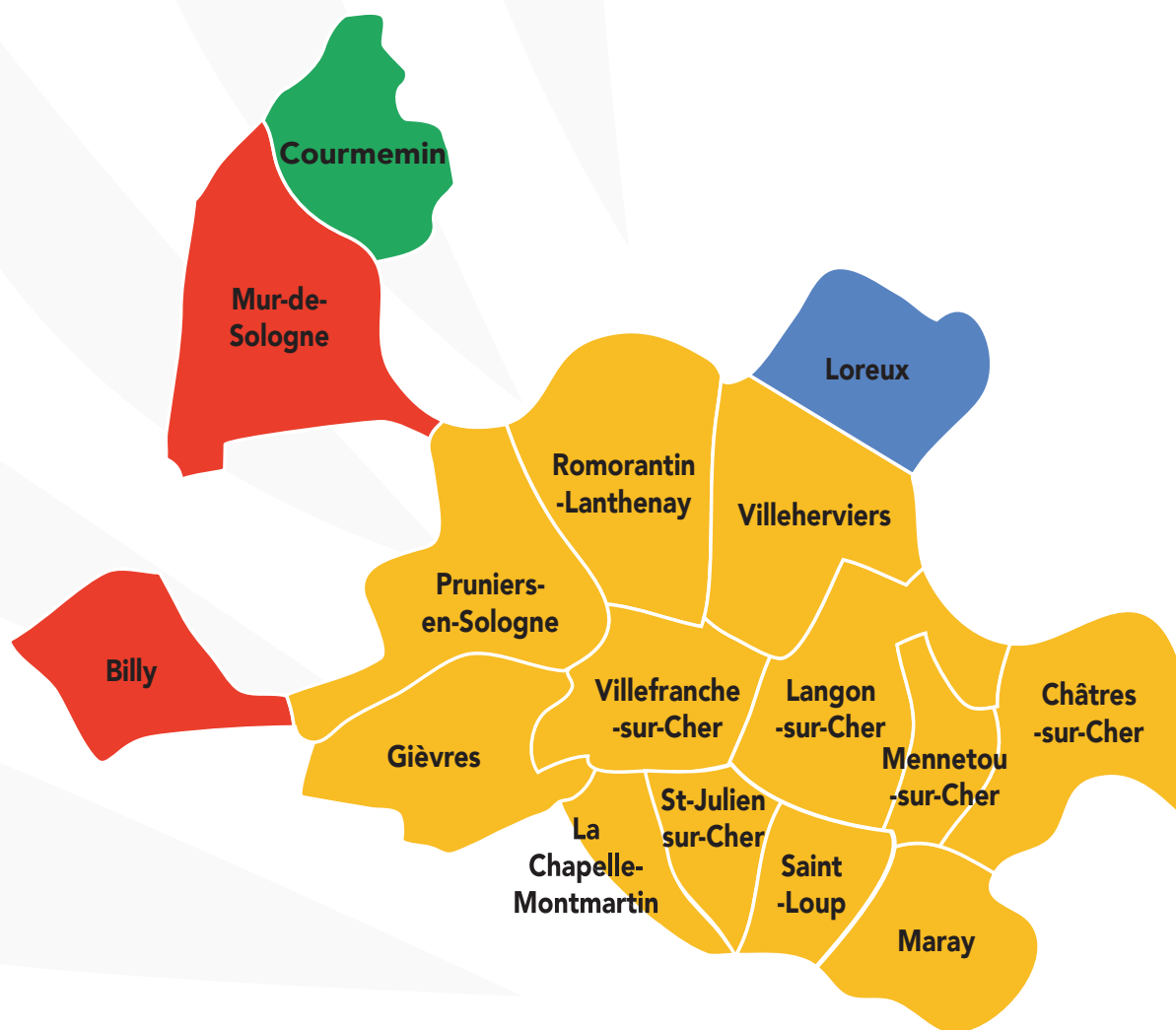


TABLE DES MATIÈRES

I - ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COLLECTER ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS...	4
» Collecte et traitement.....	5
» Centres d'apport et de valorisation.....	7
» Prévention et sensibilisation.....	8
II - GEMAPI.....	9
» SEBB.....	9
» SMIBCS.....	9
» SMABS.....	10
» Canal du Berry.....	11
III - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE.....	12
» PCAET.....	12
» Grand lot.....	13
» Biodiversité.....	14
» Agriculture durable.....	14
» EIT.....	16
IV - POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE.....	17
» Favoriser la rénovation énergétique : Nestor.....	17
» Adaptation.....	18
» Logement social.....	18
» Aménager et entretenir les aires d'accueil des gens du voyage.....	19
V - MOBILITÉS.....	20
» Comité des partenaires.....	20
» Plan de mobilité simplifié.....	20
» Aménager des itinéraires cyclables et pédestre.....	21
VI - POLITIQUE DE LA VILLE.....	22
» Élaboration d'un nouveau contrat de ville.....	22
» Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU).....	23

I - ÉCONOMIE CIRCULAIRE : COLLECTER ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS

CARTE DU TERRITOIRE



- Gestion des déchets par la CCRM
- Gestion des déchets par le SMIEEOM Val de Cher
- Gestion des déchets par le SIEOM du groupement de Mer
- Gestion des déchets par le SMICTOM de Sologne

» COLLECTE ET TRAITEMENT

Gestion des déchets ménagers : un engagement renouvelé pour l'environnement

En 2024, la Communauté de Communes a assuré la collecte et le traitement des déchets dans 12 des 16 communes de son territoire. Les volumes collectés se sont élevés à :

- 6 188 tonnes d'ordures ménagères résiduelles,
- 1 674 tonnes de multimatériaux,
- 1 073 tonnes de verre.

QUELQUES CHIFFRES



-18,6 %

d'ordures ménagères résiduelles
entre 2017 et 2024

OBJECTIF NATIONAL :

-15 %

d'ici 2030

Dans le cadre de la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets, conformément aux exigences réglementaires et aux ambitions environnementales, une collecte séparée des résidus alimentaires a été déployée sur les 12 communes concernées. Depuis le 28 octobre 2024, 26 abri-bacs, répartis sur le territoire, sont opérationnels. À la fin de l'année, 420 kits de collecte des résidus alimentaires ont été distribués.

La société AGRIDEC, basée à Heugnes dans l'Indre, collecte et gère le transport des bacs vers son site de compostage. Une fois sur place, les bacs sont pesés et un registre est tenu à jour. Les résidus alimentaires font l'objet d'un tri manuel pour corriger les erreurs de tri, suivi d'un broyage à 10 mm, permettant ainsi leur valorisation en compost pour une utilisation locale.

Pour financer ce service, le service Économie Circulaire a sollicité le dispositif d'aide « Fonds Vert » proposé par l'ADEME. Une réponse favorable a été obtenue en novembre 2024.

La Communauté de Communes soutient également les initiatives individuelles en subventionnant l'achat de composteurs et lombricomposteurs. En 2024, 329 aides à l'achat ont été accordées.

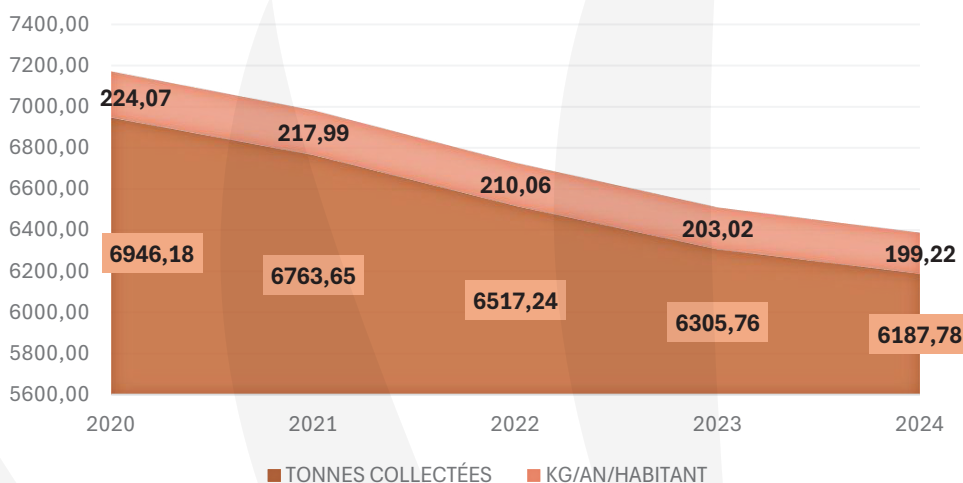
Vers une politique «zéro déchet» sur les marchés

L'année 2024 a également marqué le lancement d'une politique « zéro déchet » sur les marchés locaux, visant à réduire les déchets produits par les commerçants ambulants ou à favoriser leur valorisation. Dès la fin mai, le marché des Favignolles a adopté cette démarche, baptisée « Marché Zéro Déchet ». Une réflexion est en cours pour l'étendre au marché de la Halle dès janvier 2025.

Renouvellement du marché de traitement des déchets ménagers

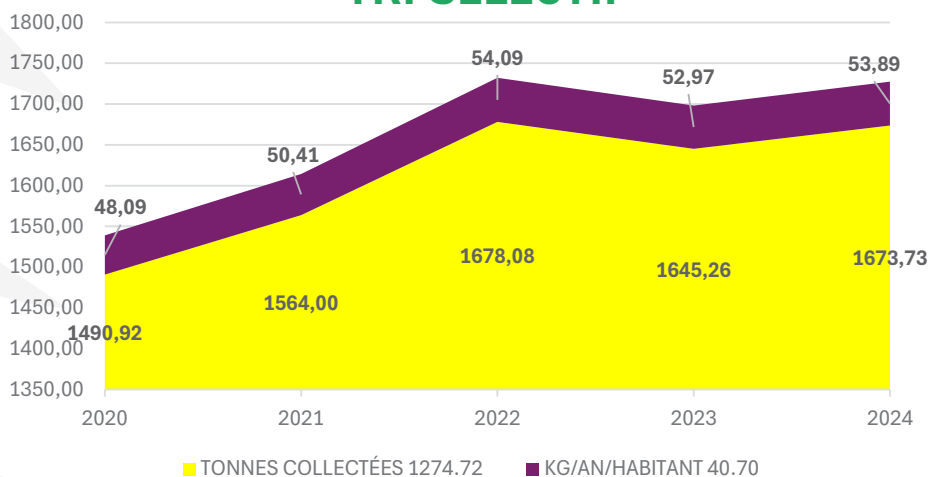
Enfin, pour anticiper le choix du prochain exutoire des déchets ménagers, la Communauté de Communes a engagé un renouvellement de son marché de traitement, avec l'accompagnement du cabinet OPTAE.

ORDURES MÉNAGÈRES



<u>OM</u>	TONNES COLLECTÉES	KG/AN/HABITANT
<i>Année de référence 2017</i>	7607.59	242.90
2020	6946,18	224,07
2021	6763,65	217,99
2022	6517,24	210,06
2023	6305,76	203,02
2024	6187,78	199,22

TRI SÉLECTIF



<u>CS</u>	TONNES COLLECTÉES	KG/AN/HABITANT
<i>Année de référence 2017</i>	1274.72	40.70
2020	1490,92	48,09
2021	1564,00	50,41
2022	1678,08	54,09
2023	1645,26	52,97
2024	1673,73	53,89

» CENTRES D'APPORT ET DE VALORISATION

Les Centres d'Apport et de Valorisation : des infrastructures au service du territoire

La Communauté de Communes gère deux Centres d'Apport et de Valorisation (CAV) situés à Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher. En 2024, ces centres ont accueilli respectivement **57 437 visiteurs** (particuliers et professionnels) à Romorantin-Lanthenay et **37 328 visiteurs** à Villefranche-sur-Cher. Les volumes de déchets collectés et traités ont atteint **4 978,64 tonnes** pour Romorantin-Lanthenay et **6 326,87 tonnes** pour Villefranche-sur-Cher.

Faits marquants de l'année 2024 :

- **Renouvellement du contrat de collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) :** Ce contrat (2024-2029) offre des contenants pour le recyclage gratuit des meubles usagés (tables, chaises, armoires, matelas, canapés, etc.) et prévoit des soutiens financiers pour la collectivité ;
- **Mise en place des nouvelles REP (Responsabilités Élargies des Producteurs) :** Depuis janvier 2024, les CAV collectent gratuitement les articles de sport et loisirs, de bricolage et jardin, ainsi que les jeux et jouets. Cette initiative permet d'éviter leur enfouissement et apporte des financements à la collectivité ;
- **Acquisition d'un container maritime** pour sécuriser le stockage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) à Villefranche-sur-Cher ;
- **Optimisation du traitement des déchets bois :** En partenariat avec la société GV BOIS (filiale de Norske Skog Golbey), le bois collecté est valorisé énergétiquement dans des chaudières biomasse. Cette solution a permis une réduction de **60 % des coûts de traitement par tonne** ;
- **Amélioration des conditions de travail des agents et du confort des usagers :** Une barrière d'accès motorisée a été installée au CAV de Romorantin-Lanthenay ;
- **Mise en conformité du CAV de Villefranche-sur-Cher :** Le site a obtenu l'approbation de la DREAL, accompagnée de l'achat d'une bâche de protection incendie de 120 m³.

Depuis le **1^{er} juillet 2024**, les particuliers bénéficient de **30 passages gratuits par an** dans les CAV. Les passages supplémentaires restent possibles mais sont facturés.

DÉCHÈTERIES : MODIFICATIONS D'ACCÈS

À compter du 1^{er} juillet 2024,
les conditions d'accès de vos CAV évoluent.

1 ^{ER} JUILLET - 31 DÉCEMBRE 2024	À PARTIR DU 1 ^{ER} JANVIER 2025
15 passages gratuits , sans limitation de volume au passage.	Forfait de 30 passages gratuits pour l'année 2025, sans limitation de volume.
10 € par passage supplémentaire au-delà des 15 gratuits, conformément à la décision tarifaire en vigueur.	10 € par passage supplémentaire au-delà des 30 gratuits.
	Le forfait de 30 passages sera renouvelé automatiquement chaque 1 ^{er} janvier. (Aucun report de passages d'une année sur l'autre).

INFORMATIONS IMPORTANTES



CARTE D'ACCÈS obligatoire, aucun dépôt ne pourra être effectué sans présentation de votre carte d'accès aux agents de valorisation.

Les agents de valorisation sur site vous informeront du **nombre de passages restants** lors de chacune de vos visites.

Merci de respecter les **consignes de tri et de sécurité** des agents, lors de chaque passage.

Infos, précisions, aide ?
Votre Communauté de Communes vous accompagne, plus d'information :
www.ccrm41.fr



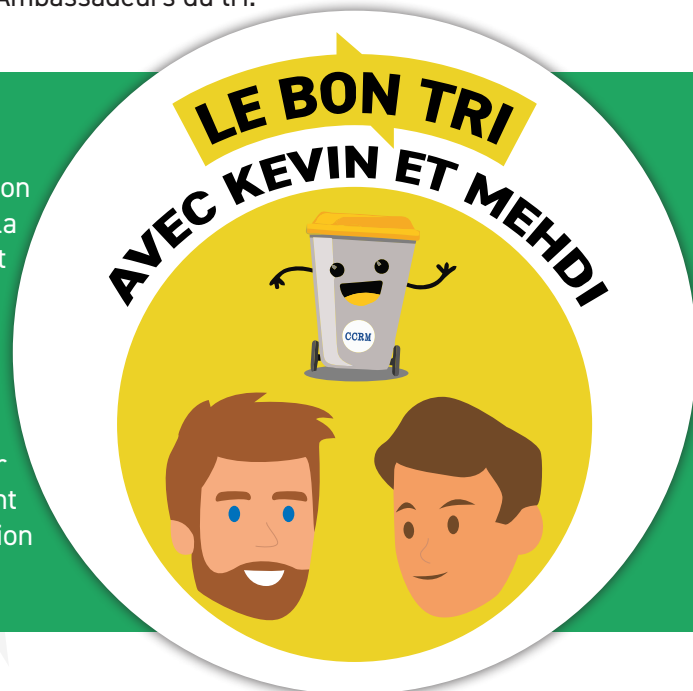
» PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Sensibilisation et actions de prévention : une démarche continue pour réduire les déchets

La Communauté de Communes poursuit ses efforts de prévention et de sensibilisation auprès de tous les publics – enfants, adultes et professionnels – afin de diminuer la production de déchets et d'améliorer le recyclage. En 2024, la CCRM a renforcé son équipe en recrutant deux nouveaux Ambassadeurs du tri.

Le rôle des Ambassadeurs du tri :

- Ils jouent un rôle clé dans la sensibilisation et l'information sur le tri des déchets, en promouvant et optimisant la collecte sélective tout en travaillant sur la prévention et la réduction des déchets.
- Leur mission les mène sur le terrain, que ce soit en porte-à-porte pour rencontrer les habitants ou auprès des entreprises.
- En cas de mauvais tri dans les bacs jaunes, signalé par les équipes de collecte, les Ambassadeurs interviennent rapidement pour accompagner les usagers dans l'adoption des gestes appropriés.



Animations et sensibilisations : En 2024, plus de 40 animations et actions de sensibilisation ont été organisées auprès des écoles et des entreprises.

Collaboration avec Hondi Cap'Foot : Le service Économie Circulaire a de nouveau collaboré avec la Berrichonne et plusieurs associations pour l'événement annuel Hondi Cap'Foot. Cet événement, qui se déroule à Bourges, Romorantin, Châteauroux et Loches, propose aux personnes en situation de handicap des activités autour du football, animées par des bénévoles, partenaires et associations.

Initiatives locales marquantes :

Flamme Olympique et Tour de France : Le Service Économie Circulaire a assuré le retrait, le stockage et le repositionnement des bacs de pré-collecte pour garantir la sécurité des parcours de ces événements emblématiques.

Tour Vibration et Journées gastronomiques de Sologne : sensibilisation des commerçants et gestion des déchets.

II - GÉMAPI

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La mission de contribuer à préserver la qualité de l'eau des rivières a été confiée à quatre syndicats de bassins versants :

SEBB
(Syndicat Mixte d'Entretien
du Bassin du Beuvron)



SMIBCS (Syndicat Mixte
Interdépartemental du Bassin
du Cher Sauvage)



SMABS (Syndicat Mixte
d'Aménagement du Bassin de
la Sauldre)



Canal du Berry
(Syndicat Mixte du Canal
de Berry 41)



Leurs interventions portent principalement sur la réparation des altérations hydromorphologiques (intervention sur la largeur des rivières, la pente, les méandres, les berges, la création d'obstacles...) qui dégradent les habitats naturels et empêchent une bonne résilience des milieux aquatiques essentielle pour absorber les différentes pressions que subissent les cours d'eaux.

» SEBB

L'année 2024 a marqué le début du nouveau contrat territorial du syndicat, avec un programme ambitieux d'opérations visant à améliorer quantitativement la gestion de la ressource en eau.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Romorantinois et Monestois, des travaux ont été réalisés à Courmemin pour rétablir la continuité écologique du Nizeron, en facilitant la circulation de la faune et des sédiments au sein du cours d'eau. Ce seuil, désormais sans usage, a été adapté pour répondre aux besoins écologiques.

Parallèlement, les agents du syndicat ont mené des interventions sur environ 6 km du Beuvron, afin d'arracher les nouveaux foyers émergents de Jussie et de limiter la colonisation de nouvelles zones sur nos cours d'eau.

» SMIBCS

SUIVI HYDROGRAPHIQUE DES COURS D'EAU

• Contribution au réseau Enquête Eau

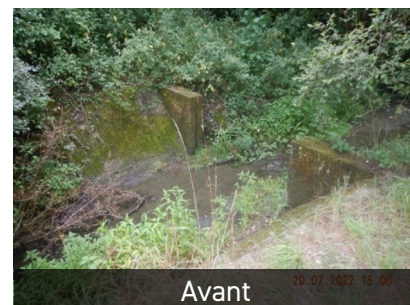
L'Office Français de la Biodiversité (OFB) a lancé « Enquête Eau » pour améliorer la connaissance de l'écoulement des cours d'eau via des observations visuelles de terrain. Le SMIBCS suit 15 stations sur le bassin versant du Cher Sauvage, incluant le Cher et ses affluents. En 2024, aucune assec n'a été observée.

• Suivi quantitatif des cours d'eau

Le technicien du SMIBCS surveille quotidiennement les niveaux des cours d'eau, notamment via 3 sondes. Une nouvelle sonde a été installée sur la Prée à Maray. En 2024, trois épisodes de crues marquées ont été observés, soutenus par une pluviométrie exceptionnelle.

• Suivi quantitatif des nappes phréatiques

Les relevés piézométriques journaliers sont disponibles en ligne. Quatre stations sont suivies régulièrement, montrant une situation favorable pour les nappes en raison d'une recharge tardive et précoce.



BASSIN DU CHER AMONT

• Continuité écologique sur le Cher

Le barrage du Boutet à Châtres-sur-Cher constitue un obstacle pour la faune migratrice. La commune, propriétaire du barrage, étudie la possibilité de réaliser des travaux pour une passe à poissons et prévoit une ouverture des vannes pour faciliter la migration piscicole.

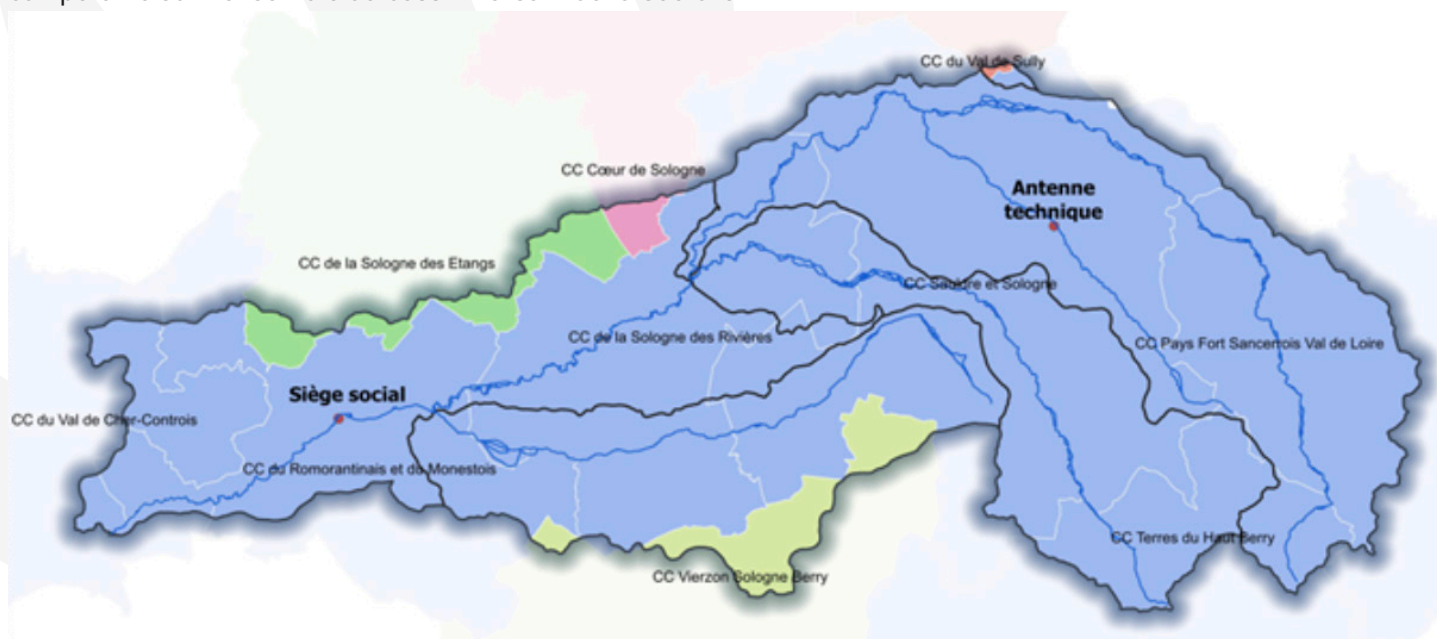
• Travaux d'entretien sur le Cher

Des travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SMDA sur plusieurs secteurs, incluant l'enlèvement d'embâcles et l'abattage d'arbres morts. Les interventions ont été ajustées en fonction des niveaux d'eau.

» SMABS

Évolution institutionnelle et Gouvernance :

En 2024, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) a connu une évolution institutionnelle majeure avec la fusion opérée avec le Syndicat Mixte de Renaturation des Sauldres et de leurs Affluents (SYRSA). Cette fusion, effective début 2025, a donné naissance au Syndicat Mixte du Bassin des Sauldre (SMBS), structure désormais compétente sur l'ensemble du bassin versant de la Sauldre.



Cette organisation moderne du SMBS, fondée sur l'équilibre entre solidarité financière, cohérence hydraulique et équité territoriale, renforce sa légitimité à porter les politiques de gestion des milieux aquatiques dans une approche systémique et résiliente.

Il couvre un territoire de plus de 2 200 km², représentant environ 110 000 habitants, répartis sur une 73 communes. Le budget annuel global du syndicat est d'environ 2,7 million d'euros en fonctionnement, principalement financé par la taxe GEMAPI, les subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et des cofinancements publics

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) a contribué financièrement à hauteur de **206 948 €** via la taxe GEMAPI en 2024, conformément à la clé de répartition définie dans les statuts du syndicat.

Signature du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) - Phase 2 :

La signature officielle du CTMA Phase 2 en 2024 a marqué un tournant décisif. Ce contrat, ambitieux, vise à restaurer, préserver et valoriser les cours d'eau du bassin versant des Sauldre, tout en anticipant les effets du changement climatique. Ce contrat constitue la continuité logique de la Phase 1 (2021-2023), laquelle avait déjà permis des réalisations significatives, telles que :

- **11,5 km de cours d'eau renaturés**
- **2 ouvrages retriés pour faciliter la migration piscicole**
- **4 hectares de zones humides reconnectés**

Le CTMA Phase 2 engage les collectivités dans une démarche encore plus intégrée et solidaire, en tenant compte des contraintes budgétaires accrues. Il positionne la résilience écologique comme un moteur de développement durable du territoire, avec l'objectif central d'atteindre le bon état écologique des eaux d'ici 2027, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau

Labellisation du PEP PAPI

Validation et lancement d'un Programme d'Études Préalables (PEP), labellisé par la Préfecture, préalable indispensable à la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) avec un financement spécifique par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Sous la maîtrise d'ouvrage de l'**Établissement public Loire**, le Programme d'Études Préalables (PEP) Cher médian et aval a été validé le 12 juillet 2024. Depuis, a débuté la mise en œuvre de son programme, notamment **trois actions portées par le syndicat du bassin des Sauldre** sur le territoire de la CCRM :

- **Étude d'amélioration de la connaissance du risque inondation sur la Rère, la Nère et la Grande Sauldre**

L'objectif de l'étude est d'améliorer la connaissance sur ces sous bassins afin de mieux comprendre leur comportement en période de crue et également afin d'estimer les apports de ces cours d'eau sur les bassins en aval sur lesquels se concentrent les enjeux principaux. Des propositions d'aménagement seront formulés en fin d'étude pour réduire le risque.

- **Étude d'amélioration de la connaissance sur la Nasse, le Rantin et le St-Marc**

L'objectif de l'étude est d'étudier le risque inondation sur ces sous bassins qui sont en partie busés dans le centre de Romorantin-Lanthenay et qui collectent une part importante du réseau pluvial. La modélisation hydraulique devra être complétée par des propositions d'aménagement visant à réduire le risque dans les zones à enjeux.

- **Recensement et matérialisation des repères de crue sur le bassin versant des Sauldre**

Cette action vise à développer et pérenniser la conscience du risque inondation auprès des populations en développant un programme de pose de repères de crue. Ces repères devront matérialiser les plus hautes eaux connues.

» CANAL DU BERRY

Travaux d'entretien réalisés par les agents du Syndicat

- Élagage d'arbres sur le linéaire du Canal de Berry.
- Fauchage des berges, pentes et contre-fossé sur tout le linéaire.
- Débroussaillage manuel des ponts et aqueducs sur la totalité du linéaire.
- Enlèvement d'embâcles et divers détritiques au niveau des ponts.
- Recherche et colmatage de fuites par les agents du Syndicat.
- Travaux de mécanique générale sur le matériel agricole vétuste mais toujours nécessaire.

Travaux réalisés par les prestataires du Syndicat

- Nettoyage des embâcles au Pont Canal
- Faucardage sur les communes de Langon-sur-Cher et de Gièvres
- Renforcement des berges hors de l'emprise de la Véloroute
- Débroussaillage en zones urbanisées dans plusieurs communes
- Étude patrimoniale du Pont Canal par un architecte

III - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

» PCAET

Depuis 2020, la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) s'est engagée dans la transition écologique à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan, d'une durée de six ans (2020-2026), a permis d'initier des actions concrètes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et le développement des énergies renouvelables. En 2024, à mi-parcours, un bilan a été réalisé pour évaluer les avancées et adapter les orientations stratégiques. Cette révision a conduit à l'intégration de nouveaux objectifs alignés sur la planification écologique nationale et régionale.

Le bilan à mi-parcours met en avant plusieurs avancées majeures :

- **Réduction de la consommation d'énergie** : -7% à l'échelle du territoire (objectif à 2026 : -12%).
- **Efforts dans le résidentiel** : Plus de 200 logements rénovés grâce à la plateforme Nestor.
- **Production d'énergies renouvelables** : La production solaire a déjà dépassé les objectifs 2026 avec 75 GWh produits en 2024.
- **Qualité de l'air** : Réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier grâce à la modernisation des transports et à la mobilité douce.

Les nouvelles orientations du PCAET

Ces axes sont déclinés en 17 objectifs stratégiques et 49 actions opérationnelles pour une mise en œuvre concrète sur notre territoire.

MIEUX SE DEPLACER

- Favoriser les pratiques multimodales
- Sensibiliser les habitants, entreprises et scolaires sur les mobilités alternatives
- Décarboner les mobilités sur le territoire
- Réduire l'isolement de certaines communes

MIEUX SE LOGER

- Renforcer l'accompagnement à l'adaptation et l'amélioration des habitats
- Sensibiliser les habitants et les entreprises à l'amélioration des habitats
- Rendre les bâtiments et l'éclairage public exemplaires

MIEUX PRÉSERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

- Améliorer la connaissance territoriale de la ressource en eau et optimiser sa gestion
- Sensibiliser les habitants et les entreprises à l'économie de la ressource
- Prévenir le risque inondation et les conséquences du changement climatique
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques

MIEUX PRODUIRE

- Structurer et développer la diversification énergétique sur le territoire
- Réduire, réparer, réutiliser et valoriser les déchets qui ne peuvent pas l'être

MIEUX CONSOMMER

- Mieux informer le consommateur sur les impacts environnementaux de la consommation
- Faire évoluer les pratiques de consommation

MIEUX SE NOURRIR

- Favoriser une consommation locale et responsable
- Maintenir une activité agricole locale, dynamique et durable

» GRAND LIOT

Le domaine du Grand Liot : un patrimoine naturel au service de la biodiversité et du territoire

Situé sur la tête de bassin du Riau Mabon, le domaine du Grand Liot possède une riche histoire. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, il appartenait à la famille d'Estampes. Au XXe siècle, ce domaine, abritant de vastes zones humides sans étang, a développé une vocation agricole, notamment avec l'élevage ovin. En 1979, la ville de Saran acquiert le domaine (120 hectares) et en fait un « centre de loisirs », accueillant des classes vertes tout en maintenant une activité agricole et cynégétique.

En 2024, la CCRM devient le nouveau gestionnaire d'une partie du domaine (103,2 hectares) par la signature d'un bail emphytéotique avec la ville de Saran.

Les objectifs de gestion de la CCRM sont les suivants :

1. Développer une gestion forestière concertée avec les partenaires.
2. Réguler les espèces nuisibles.
3. Structurer l'activité agricole.
4. Ouvrir le domaine au public et l'intégrer à la vie locale.
5. Restaurer et entretenir les milieux naturels.

Une démarche axée sur la biodiversité. Dès la prise en gestion, un inventaire exhaustif de la biodiversité a été lancé pour orienter les actions de conservation et de restauration des habitats et des espèces. Ce travail permettra également d'améliorer les pratiques agricoles et sylvicoles, ainsi que de relancer la gestion des étangs en collaboration avec un pisciculteur professionnel et la Fédération Départementale de Pêche. Il est important de souligner que la partie nord du domaine fait partie du périmètre Natura 2000 en Sologne, renforçant ainsi son intérêt écologique.

Les premières découvertes. Depuis le début des prospections en juin 2024, le domaine révèle une diversité impressionnante :

300 espèces de plantes



60 espèces d'oiseaux



7 espèces de mammifères



245 espèces d'insectes et arachnides



Une ouverture progressive au public. Une réflexion est en cours pour aménager le site afin de permettre sa découverte par le public tout en préservant la tranquillité de la faune et la biodiversité. En Sologne, le domaine du Grand Liot est l'un des rares espaces naturels accessibles au grand public, renforçant son rôle pédagogique et touristique, notamment grâce à son intégration dans la vélo-route « Cher à vélo ».

» BIODIVERSITÉ

Le service a initié un programme ambitieux visant à inventorier la biodiversité sur le territoire de la CCRM. Une première étape a consisté en une compilation des cartographies des chemins communaux ainsi que des données naturalistes disponibles pour chaque commune, un travail qui sera finalisé en 2025.

Des prospections de terrain ont été réalisées dans plusieurs communes, telles que Châtres-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher, Langon-sur-Cher, Saint-Loup-sur-Cher, Saint-Julien-sur-Cher, Romorantin-Lanthenay, Villeherviers, Loreux, Mur de Sologne, Billy et La Chapelle-Montmartin. Certaines de ces prospections ont eu pour objectif d'évaluer, en amont, l'impact écologique de projets d'implantation photovoltaïques sur des sites sensibles pour la biodiversité, identifiés ou présumés. À titre d'exemple, elles ont permis d'actualiser les données concernant les derniers sites de reproduction du Courlis cendré à la frontière entre la vallée du Cher et la Sologne. Ces observations contribuent aussi à enrichir les inventaires existants des espèces animales et végétales, notamment celles présentant des enjeux écologiques, qu'il s'agisse d'espèces en raréfaction ou d'espèces exogènes à développement rapide pouvant poser problème. Les prospections s'appuient principalement sur les voies de communication, en particulier les chemins communaux. Les sites classés ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique) feront l'objet de visites, avec une priorité accordée aux sites appartenant aux collectivités, afin d'actualiser et compléter les données disponibles. Des notices décrivant l'intérêt écologique de chaque site seront produites.

Par ailleurs, le service a accompagné le porteur d'un projet logistique en vue d'intégrer pleinement les enjeux de biodiversité. Cela a inclus l'analyse des rapports fournis par les bureaux d'étude, la préparation des mesures de compensation pour les espèces protégées, et l'identification d'un site apte à compenser la destruction de zones humides. Dans ce cadre, le président a proposé la gestion des prairies alluviales de la Nasse, au lieu-dit L'Arche à Romorantin, propriété communale où un projet d'agrandissement du Centre Leclerc avait été annulé en raison des enjeux écologiques. La restauration hydro-écologique de la Nasse et de ses prairies alluviales, menée en 2024 par le Syndicat de la Sauldre (SMABS) dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) soutenu par la CCRM, a été finalisée. Ce travail a également permis d'identifier, sur le territoire de la CCRM, des zones pouvant servir pour d'éventuelles futures compensations écologiques.

» AGRICULTURE DURABLE

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) ambitionne de promouvoir une agriculture rentable, tout en ayant un impact positif sur l'environnement.

L'année 2024 marque le lancement des travaux pour la mise en place d'un méthaniseur, porté par un collectif de 28 agriculteurs. Une fois opérationnel, ce méthaniseur permettra de répondre à l'équivalent des besoins annuels en gaz des communes de Romorantin-Lanthenay et Villefranche-sur-Cher.

Pour préserver le foncier agricole et encourager l'installation de jeunes agriculteurs, la CCRM propose une aide au bail ainsi qu'un soutien pour la remise en état des terres laissées à l'abandon. Ces mesures favorisent l'installation de nouveaux exploitants, la préservation des paysages ouverts de la Sologne, ainsi que la conservation de la biodiversité. Depuis 2020, ces actions ont permis à 10 jeunes agriculteurs de s'installer sur le territoire, tandis que 7 autres sont en attente de s'implanter, témoignant d'une véritable dynamique humaine, économique et sociale.



Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), la CCRM a initié une étude visant à développer les circuits courts. La promotion de la vente directe contribue à renforcer la viabilité économique des exploitations, à répondre à la demande croissante des consommateurs et à améliorer le bilan carbone de la chaîne alimentaire.

Par ailleurs, la CCRM soutient des initiatives en partenariat avec des organismes tels que SA BMR et GDA Romo Lamotte pour approfondir l'analyse du bilan carbone des exploitations agricoles. À terme, le calcul du stockage de carbone en agriculture pourrait permettre la mise en place de certificats carbone, favorisant des pratiques agricoles durables.

Enfin, la CCRM accompagne l'expérimentation de nouvelles cultures, comme la silphie et le switch grass, jusqu'alors absentes du territoire. Ces cultures de biomasse pérennes, nécessitant peu d'intrants, présentent de nombreux avantages : captage de carbone, utilisation pour la méthanisation, production de paillis et soutien à la pollinisation. Elles représentent des opportunités prometteuses pour l'agriculture locale.



Culture de silphie



Switch grass



Le photovoltaïsme se développe en agriculture :

- -sur les toits des bâtiments agricoles
- -avec des trackers qui permettent à des fermes d'être autonome en énergie électrique
- dans les champs avec des panneaux au sol dans le cadre de l'agrivoltaïsme. En plus de produire une énergie verte, ces nouvelles activités sauvent des fermes qui deviennent ainsi économiquement viables

Initiée en 2022, l'écologie industrielle territorialisée, impulsée par la CCRM, vise à promouvoir la coopération entre entreprises géographiquement proches en encourageant la mutualisation et l'optimisation des ressources, qu'il s'agisse des déchets, de l'énergie, des équipements ou encore des emplois.

Cette initiative contribue également à sensibiliser les entreprises locales aux défis de la transition écologique. À ce jour, 27 entreprises ont été diagnostiquées pour identifier des synergies potentielles, et plusieurs ateliers thématiques ont été organisés pour accompagner cette démarche. Deux synergies concrètes ont déjà été mises en place au sein du territoire : l'autoconsommation collective d'énergie photovoltaïque portée par l'entreprise Caillau, ainsi que la réutilisation et le réemploi de cartons orchestrés autour de l'entreprise INDRA.



ÉCO SYNERGIE

Pour une compétitivité locale et durable

LETTRE D'INFORMATION N°1 — 3° TRIMESTRE 2024



Édito Jeanny Lorgeoux

Président de la Communauté de Communes du Romorantinois et du Monestois

Depuis un an, notre territoire déploie une démarche d'écologie industrielle territoriale (EIT). Nous y voyons une formidable opportunité d'innovation et de mutualisation pour votre entreprise capable d'attirer de nouveaux acteurs aux portes du site NATURA 2000 « Sologne ».

Cette démarche poursuit les objectifs de développement économique, de préservation des ressources et de respect de la biodiversité. Elle représente également un levier important pour valoriser vos engagements RSE.

En rejoignant cette dynamique, vous contribuerez à un modèle de développement durable, où l'activité humaine et patrimoine naturel cohabitent harmonieusement.

Alors rejoignez-nous pour bâtir ensemble une économie locale plus résiliente.

Bien cordialement,

Jeanny Lorgeoux
Président de la CCRM

Cédric Sabourdy
Vice-président en charge de l'économie circulaire

Michel Guimonet
Vice-président en charge du développement économique

IV - POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

La Communauté de Communes du Romorantinais et Monestois détient la compétence « Politique du logement et du cadre de vie ».

Elle a en charge :

- La politique communautaire du logement social afin de proposer une offre en adéquation avec le besoin réel du territoire.
- Sa mise en œuvre notamment par le soutien aux nouveaux programmes de construction et de rénovation ;
- L'opération d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le territoire communautaire et la mise en place du dispositif devant lui faire suite en 2025 ;
- L'accompagnement de programmes d'aménagement et d'actions d'animation permettant une valorisation des espaces publics favorisant l'amélioration du cadre de vie.

» FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE : NESTOR

Nestor est une plateforme de service public dédiée à l'amélioration de l'habitat. Elle propose un guichet unique offrant un service gratuit de conseils personnalisés et d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les habitants des 16 communes de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM). En 2024, la Plateforme a obtenu sa labélisation par OPBIP pour la réalisation des audits. Une obligation de MaPrimeRénov pour le dépôt des dossiers de subvention.

Procédure d'accompagnement

Premier contact avec le conseiller Nestor. En 2024, la Plateforme a reçu un total de 511 contacts téléphoniques. Ces contacts représentent une information de conseil de premier niveau, principalement d'ordre financier (93,04 %). Les autres demandes se répartissent comme suit : 36,51 % d'ordre technique, 4,12 % d'ordre juridique et 1,85 % d'ordre social.

Vérification de l'éligibilité. Analyse du projet, des besoins et de la capacité financière du ménage. En 2024, la Plateforme a organisé 258 rendez-vous pour des conseils personnalisés aux ménages. La durée moyenne d'un rendez-vous est de 45 minutes. La définition du projet est une étape clé pour la réussite des travaux. Il est important de bien identifier les besoins des propriétaires pour proposer les scénarii les plus adaptés.

Visite du logement. Établissement d'un diagnostic. En 2024, la Plateforme a effectué 122 visites complètes des habitations, recueillant les problématiques rencontrées. Trois scénarii sont proposés : le scénario du propriétaire, le scénario amélioré à hauteur de 40% de gain énergétique, et le scénario visant à atteindre le plus haut niveau d'étiquette énergétique (A ou B).

Sollicitation des artisans et collecte des devis. La Plateforme communautaire fournit une liste d'artisans RGE présents sur le territoire, dont le choix des artisans retenus revient au propriétaire.

Constitution du plan de financement à partir des documents fournis par la Plateforme (audit et scénario). La Plateforme NESTOR se charge des différentes demandes d'aide. Pour le reste à charge, l'usager a la possibilité de solliciter un prêt à taux zéro auprès de l'établissement bancaire de son choix.

Validation des aides par la CCRM et les autres financeurs.

Signature des devis et démarrage des travaux.

Visite de chantier pour valider la conformité du scénario retenu.

Fin des travaux et versement des aides sur présentation des factures acquittées.

Restitution « remise des clés avec les propriétaires ».

Projets réalisés en 2024

En 2024, 24 projets nécessitant l'intervention d'un groupement d'artisans ont bénéficié d'un accompagnement renforcé.

Au total, 292 dossiers MaPrimRenov ont été déposés sur notre territoire, représentant un total de 4 539 162,99 € de travaux, dont 90 % réalisés par des entreprises locales. Les principaux types de travaux concernent l'installation de pompes à chaleur, de poêles à bois ou à bûches, de systèmes de ventilation (VMC), de chauffages solaires combinés et de chaudières à granulés. Engagée sur ce sujet la Communauté de Communes a voté un dispositif de soutien financier sur ses fonds, venant s'ajouter aux aides auxquelles les ménages peuvent prétendre. Ainsi en 2024 un montant de 226 134,58€ a été versé par la CCRM pour aider à la réalisation de ces travaux.

Projets tertiaires

La plateforme NESTOR accompagne également les entreprises du petit tertiaire (moins de 1000 m²). C'est donc quatre dossiers qui sont en cours de constitution en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Activités d'information, de sensibilisation et animation territoriale

La plateforme organise également des activités de sensibilisation telles que des balades thermographiques, une conférence sur l'énergie, ainsi qu'une réunion d'information destinée aux artisans.

La Plateforme s'implique aussi dans les actions portées par les partenaires locaux.

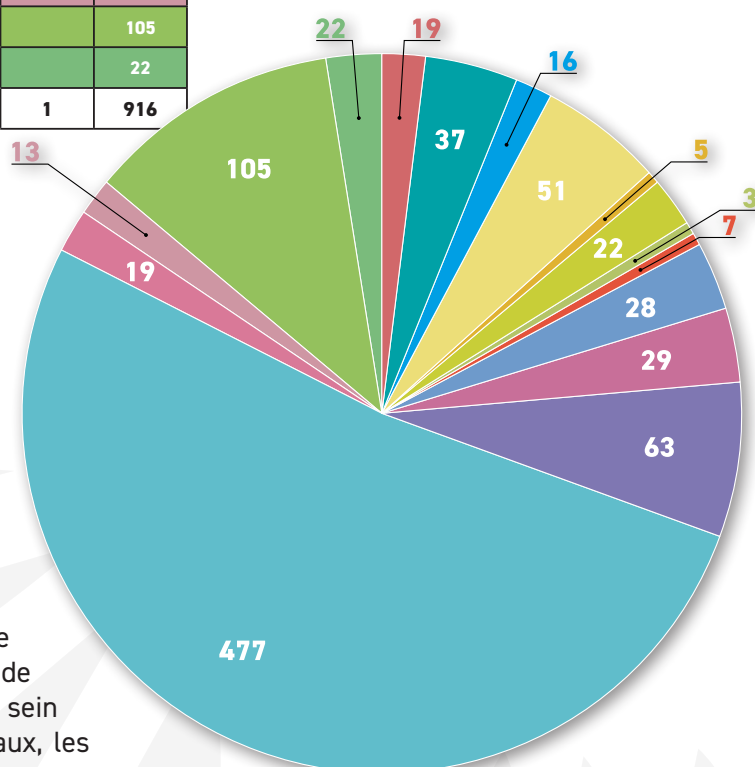
	Téléphonique	Rendez-vous	Audit	Accompagnement	Co-pro	TOTAL
Billy	13	4	2			19
Châtre-sur-Cher	21	8	8			37
Courmemin	9	5	2			16
Gièvres	30	15	6			51
La Chapelle-Montmartin	2	2	1			5
Langon-sur-Cher	12	7	2	1		22
Loreux	2	1				3
Maray	1	3	2	1		7
Mennetou-sur-Cher	16	10	2			28
Mur-de-Sologne	18	9	1	1		29
Pruniers-en-Sologne	36	18	7	2		63
Romorantin-Lanthenay	266	131	64	15	1	477
Saint-Julien-sur-Cher	11	5	2	1		19
Saint-Loup	7	3	2	1		13
Villefranche-sur-Cher	57	30	16	2		105
Villeherviers	10	7	5			22
TOTAL	511	258	122	24	1	916

» ADAPTATION

Pour les projets d'adaptation concourant au maintien à domicile, la Communauté de Communes est accompagnée par SOLIHA. En 2024, c'est 31 dossiers qui ont été déposés pour un montant de **416 755,00 € de travaux**.

» LOGEMENT SOCIAL

La Communauté de Communes pilote et coordonne la politique du logement social au travers d'une CIL. Installée le 5 octobre 2023, la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) est une instance de concertation et de coordination entre les différents acteurs du logement au sein d'un territoire intercommunal. Elle réunit les élus locaux, les services de l'État, les bailleurs sociaux, les associations et autres



partenaires acteurs du logement. Elle a pour objectif de favoriser la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat cohérente et adaptée aux besoins du territoire. L'année 2024 a été entièrement consacrée à l'élaboration d'une Convention Intercommunale d'Attribution et ses modalités.

La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) est un document qui formalise les engagements des différents acteurs en matière d'attribution des logements sociaux. La convention doit contenir un diagnostic territorial, les objectifs de la politique de logement, les engagements de chaque partenaire, les modalités de suivi et d'évaluation de la convention.

2024 a aussi été l'année de la mise en place d'un guichet unique d'enregistrement de demandes de logement social, avec une formation du personnel au logiciel d'enregistrement et de suivi des demandes, Service National d'Enregistrement (SNE). Afin d'offrir un service de proximité aux habitants, la Communauté de Communes propose d'accueillir d'informer et d'accompagner les usagers. **215 dossiers de demande de logement social ont été déposés directement auprès du service qui s'est chargé de l'enregistrement et du suivi de la demande.**

L'élue en charge du logement social et du cadre de vie siège et délibère dans les commissions d'attribution pour l'ensemble des logements sociaux du territoire communautaire. En 2024, 52 commissions d'attribution ont eu lieu pour 3F Centre Val de Loire, 26 pour TDLH et 26 pour Loir et Cher Logement. Pour 640 demandes sur notre territoire, 183 attributions ont eu lieu dans la commune de Romorantin-Lanthenay et 31 dans les autres communes de la CCRM.

Le service reçoit aussi les usagers sur toutes les autres questions ou problématiques inhérentes à leur logement ou au cadre de vie (entretien du logement et des abords, troubles du voisinage, difficultés financières...), et les oriente vers les services ou partenaires adaptés.

L'élue en charge du logement social et du cadre de vie participe aussi aux différentes instances locales et départementales relatives au logement. (Assises du logement, CAPPEX, Cellule d'appui logement, FSL, LHI...)

» AMENAGER ET ENTRETENIR LES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Aire de Romorantin

En 2024, un diagnostic des installations électriques a été réalisé par une société spécialisée. Le rapport a mis en évidence la nécessité de mettre l'aire de Romorantin aux normes électriques. Des devis ont été établis, et les travaux ont été planifiés sur 2024 et 2025.

Par ailleurs, un autre problème est apparu concernant l'évacuation des eaux pluviales. Les réseaux étant bouchés, l'aire a été inondée à plusieurs reprises, entraînant des réclamations de voyageurs. Pour faire face à cette situation, la collectivité a acquis une pompe de relevage afin d'évacuer les eaux en attendant une solution pérenne. Les travaux définitifs devraient être réalisés en 2025.



Aire de Gièvres

Depuis mai 2023, un arrêté du Président a ordonné la fermeture indéterminée de l'aire en raison de son état de délabrement. Depuis cette date, tous les approvisionnements en eau et en électricité ont été coupés.

La sous-préfecture a souhaité organiser une réunion afin d'évoquer l'avenir de cette aire. Lors de cette réunion, plusieurs propositions ont été formulées, et nous sommes en attente d'un retour de la préfecture sur les solutions envisagées.

Gestionnaire VAGO

Le gestionnaire a réduit sa prestation à la seule gestion de l'aire de Romorantin. Un avenant au marché a été signé en conséquence.

V-MOBILITÉS

» COMITÉ DES PARTENAIRES

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019 (LOM), la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois a pris la compétence et est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire. Afin de renforcer la coordination et le dialogue entre les acteurs de la mobilité, la LOM prévoit la création d'un Comité des Partenaires, dont la composition est fixée par l'autorité organisatrice.

Le Comité des Partenaires, réparti en plusieurs collèges représentant les acteurs du monde économique, du monde associatif, les élus et les usagers, s'est réuni deux fois en 2024 :

- Le 11 mars pour présenter le diagnostic du PDMS et échanger sur les enjeux du territoire.
- Le 5 novembre pour échanger sur le plan d'actions proposé par le CEREMA.



» PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE

La Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) en s'appuyant sur l'expertise du bureau d'études CEREMA. Après une phase de diagnostic du territoire présentée en 2023, le CEREMA a proposé en juin 2024 un plan d'actions permettant de définir une stratégie de mobilité sur le territoire. Les élus ont validé les fiches actions lors du bureau communautaire du 30 octobre.

Le PDMS est un outil de planification qui permet de définir la stratégie et la politique de mobilité d'un territoire à court, moyen et long terme. Ce document vise à promouvoir les modes actifs et les déplacements alternatifs à l'autosolisme. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi que les représentants du monde économique et de la société civile via le Comité des Partenaires.

Le PDMS s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Conforter des corridors de mobilité durable ;
- Favoriser les pratiques multimodales et intermodales ;
- Réduire la demande en déplacement et l'isolement des communes les plus rurales.

» AMENAGER DES ITINERAIRES CYCLABLES ET PEDESTRE

Deux projets d'aménagements cyclables sont envisagés sur le territoire. Le premier est le projet « Cœur de France à vélo » ou « Cher à vélo » le long du canal du Berry, sous maîtrise d'ouvrage partagée entre la CC du Val de Cher Controis et la CCRM. Le second projet est la requalification de l'ancienne voie SNCF entre Villefranche-sur-Cher et Romorantin-Lanthenay en voie verte.

Véloroute du Cher

Débuté en juin 2023 pour une mise en service début 2025, l'itinéraire « Cœur de France à vélo », la véloroute n°46, est un parcours empruntant les rives du Val de Cher et du Canal de Berry. Accessible à tous, cet itinéraire plat et facile à parcourir en famille s'étend sur 76,5 km de Chissay-en-Touraine à Châtres-sur-Cher, passant par 16 communes, dont :

- 50,5 km en Val de Cher Controis
- 26 km en Romorantinais et Monestois

Avec 51 km de piste en site propre non accessible aux véhicules et 25 km de voies partagées, la véloroute est prévue pour être mise en service en mars 2025. Les Communautés de Communes du Val de Cher Controis et du Romorantinais et Monestois, le syndicat mixte du Berry et les communes concernées envisagent de conclure une convention de partenariat de 30 ans pour l'aménagement, l'entretien et la sécurisation de la véloroute V46.

Voie verte Romorantin Lanthenay - Villefranche sur Cher

Le projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Villefranche-sur-Cher et Romorantin-Lanthenay est structurant pour le territoire, reconnectant le Romorantinais à la vallée du Cher et desservant une grande partie des zones d'activités et des quartiers d'habitat. Après avoir demandé fin 2023 à SNCF Réseau d'engager la procédure de fermeture administrative, la Communauté de Communes a suivi les procédures liées à ce dossier en 2024, présentant le projet à la Région, la FNAUT et la SNCF. Le dossier est en cours d'instruction au ministère des Transports.

Lauréat du Programme AVELO 3

Notre territoire a été sélectionné pour recevoir un soutien financier et technique de l'ADEME afin de développer une politique cyclable. Ce programme vise à encourager les collectivités à promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport quotidien, en finançant des projets tels que la création d'infrastructures cyclables, la mise en place de services de location et de partage de vélos, ainsi que des actions de sensibilisation et d'animation.

Les territoires lauréats bénéficient d'un accompagnement pour élaborer des schémas directeurs cyclables, expérimenter des services vélo, et recruter des chargés de mission dédiés au développement de la politique cyclable. Dans ce cadre, nous avons lancé :

- L'élaboration d'un schéma directeur cyclable : Pour accompagner les projets d'aménagements cyclables, la Communauté de Communes a lancé une étude sur le second semestre. Le cabinet d'études Iprocia a présenté en novembre 2024 un premier diagnostic détaillé commune par commune ;
- Le recrutement d'un chargé de mission Mobilités.

Abris-vélos sécurisés en gare

En lien avec la politique cyclable du territoire, la Région Centre-Val de Loire a implanté trois abris-vélos sécurisés de 20 places en gare du Blanc Argent, du Faubourg d'Orléans et de Gièvres. La gestion est assurée par la SNCF. Les abris-vélos sont accessibles 24h/24 et 7j/7 soit avec une carte JVMalin active ou un code d'accès temporaire envoyé par SMS sur votre téléphone mobile. Ces parkings sont spécialement adaptés aux 2 roues non motorisés.



Flyer Abris Vélos



VI - POLITIQUE DE LA VILLE

La Politique De la Ville (PDV) est une politique de cohésion visant à réduire les inégalités. Elle vient mobiliser, renforcer et compléter les politiques publiques et actions déjà existantes.

Depuis la loi de 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre, dont les communautés de communes, doivent intégrer cette compétence dans leurs actions. Le quartier prioritaire de Romorantin-Lanthenay, nommé « Les Favignolles », fait toujours partie des 1 362 quartiers prioritaires retenus pour la période 2024-2030.

» ÉLABORATION D'UN NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat De Ville (CDV) est un document unique qui détaille cette stratégie ambitieuse en actions concrètes pour la période 2024-2030. Il permet de déployer des moyens humains et financiers au bénéfice des habitants du Quartier Politique de la Ville. Les partenaires mobilisés sont :

- l'État,
- la Ville de Romorantin-Lanthenay,
- la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois,
- le Département du Loir-et-Cher,
- la CAF,
- l'Agence Régionale de Santé,
- France Travail,
- les services de l'Éducation Nationale,
- les bailleurs sociaux (TDLH, 3FCVL, L&C logement).

Pour définir ce nouveau document, une démarche concrète et participative a été mise en œuvre fin 2023 et début 2024 avec les étapes suivantes :

- Décrets et orientations de l'État le 4 septembre 2023,
- Réunion de concertation et de travail avec des habitants les 12 et 17 octobre 2023,
- Travail avec les partenaires institutionnels et associatifs le 6 novembre et le 11 décembre 2023,
- Décret validant les sites et périmètre le 28 décembre 2023,
- Rédaction du contrat de décembre 2023 à mi-mars 2024,
- Validation du contrat et signature au printemps 2024.

Appel à projets 2024

Le Contrat De Ville bénéficie de budgets annuels alloués par les partenaires de la Politique De la Ville. Les projets sont étudiés dans le cadre d'un appel à projets. Parmi les 16 projets retenus, 3 associations ont sollicité une subvention de la Communauté de Communes :

- **Culture du Cœur** pour la création d'une fresque murale participative ;
- **L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique** pour l'accompagnement des habitants à la création de leur entreprise ou au retour à l'emploi ;
- **BGE** pour l'initiation à la conduite de projet.

En 2024, la CCRM a poursuivi son partenariat avec le service jeunesse de la Ville de Romorantin à travers plusieurs actions.

Parmi celles-ci, la CCRM a répondu à l'appel à projets de la DRAJES intitulé « **Faisons vivre le sport dans les quartiers** », visant à promouvoir la pratique sportive gratuite et inclusive au sein du quartier.

Par ailleurs, deux initiatives ont été mises en place au collège Léonard de Vinci :

Sensibilisation à la prévention routière : Ce programme a touché 200 élèves (25 heures d'interventions). Deux animateurs du service jeunesse, formés en tant qu'Intervenants Départementaux Sécurité Routière, ont animé des sessions auprès de 4 classes de 4ème et de 5 classes de 3ème, afin de sensibiliser les jeunes aux comportements à adopter pour assurer leur sécurité, que ce soit à pied, à vélo, en trottinette, en scooter ou en voiture. L'atelier a abordé des thématiques telles que la vitesse, l'impact des substances (avec une mallette sur l'alcool), ainsi que les dangers liés à l'usage du smartphone en conduisant.

Inclusion / exclusion des collégiens : Ce projet, coordonné par le service jeunesse, vise à accompagner les élèves ayant fait l'objet d'exclusions scolaires temporaires (de 1 à 4 jours). Il consiste à proposer un accueil adapté, en partenariat avec différents services de la Ville (Adultes Relais, animateurs, services espaces verts, Police Municipale, etc.), afin de les aider à se réengager dans leur parcours scolaire.

De plus, plusieurs projets ont été développés sur le quartier des Favignolles, en collaboration avec divers partenaires tels que Culture du Cœur, TDLH, l'artiste Valérie Lugon, et la Halle aux Grains. Ces initiatives incluent « Cultur Hall », « Transform' Art », « Color Art », « Nos Paysages », ainsi que des événements comme des repas partagés, des cinémas de plein air et « Anim'à l'île ». Ces projets ont pour objectif de rassembler les habitants autour d'activités créatives, collectives et festives, favorisant ainsi la cohésion sociale et l'inclusion.

» NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU)

Le NPRU vise à transformer les quartiers prioritaires en améliorant l'habitat, les équipements publics, et la mixité sociale. Dédiée à la montée en qualité des projets, la démarche "Quartiers Résilients" accompagne cette transformation en renforçant la résilience des quartiers face aux crises sociales, économiques et environnementales. C'est sous ce nouvel angle que la revue de projet s'est déroulée le 8 avril 2024.

Les événements marquants de l'année furent :

- 18 mars inauguration du city stade Marc Blenet : Long de 24 mètres, large de 12 mètres, il se prête aussi bien au basket, au foot qu'au handball. Demandé au cours des réunions publiques portant sur la refonte du quartier des Favignolles, il est destiné à l'ensemble des habitants en pratique libre. Aux abords des écoles des Favignolles, il est idéalement situé pour profiter aux enfants scolarisés à Louise-de-Savoie, mais aussi au club Saint-Martin sports basket.



- 31 mai Inauguration logements allée Kleber Loustau : une opération mutualisée inter-bailleurs, une première au niveau national. Les bailleurs Terre De Loire Habitat et Loir et Cher Logement ont livré un programme de logements sociaux ambitieux au regard des enjeux de reconstitution de l'offre avec 10 logements en individuels et 20 logements en collectif pour le premier, et 20 logements en collectif pour le second. Un programme d'appartements de plein pied ou avec ascenseur mutualisé afin d'offrir une solution adaptée aux séniors et personnes à mobilité réduite.

- 1^{er} juillet inauguration logement collectif Porte Brault : une opération Action Cœur de Ville pour maintenir la dynamique du centre-ville. Cette rénovation portée par Action Logement et 3F Centre Val de Loire a permis de remettre en valeur un bâtiment de la rue du 8 mai pour le transformer en 7 logements neufs meublés destinés exclusivement aux jeunes salariés de moins de 30 ans du secteur privé (4 T2 et 3 T3).



- 17 septembre inauguration de la deuxième tranche de réhabilitation de bâtiments conduite par le bailleur social Terres de Loire Habitat (TDLH) au cœur des Favignolles. Fin 2024, 192 logements gérés par TDLH étaient réhabilités.

- Le 4 octobre 2024 l'inauguration de l'espace Badinter : Un bâtiment qui offre une mutualisation des services (mairie annexe, agence postale, espace jeunesse et des bureaux annexes TDLH) afin de maintenir un service de proximité en entrée de quartier.

